Image not found or type unknown

Droit bancaire rejet de prélèvement

Par **sobe**, le **16/07/2018** à **15:16**

bonjour,

je voudrais savoir s'il est normal d'avoir des frais de rejet de prélèvement sachant que j'ai un dossier de surendettement. de plus il s'avère que ma banque me prélève 2 fois de frais lorsqu'un même prélèvement se présente dans le mois. est normal.
Eux me disent que oui mais j'ai des doutes, je voudrais avoir confirmation avant de leur téléphoner de nouveau.

Par **stellios**, le **16/07/2018** à **15:32**

bonjour,
ces frais sont lies a des prélèvements faisant partie de votre dossier de surendettement ?

A vous lire

Par **youris**, le **16/07/2018** à **22:46**

le fait d'avoir un solde insuffisant sur son compte pour honorer un prélèvement constitue un incident de paiement et permet à la banque de vous facturer des frais mais qui sont plafonnés.
voir ce lien:
https://www.inc-conso.fr/content/la-tarification-bancaire-en-cas-dincidents-de-paiement
pour éviter des frais, vous devez vérifier que vous avez un solde suffisant pour vos prélèvements ou stopper vos prélèvements.
sinon vous risquez d'être inscrit au FICP de la banque de france.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés